

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 22 JANVIER 2024**

Objet : Approbation des procès-verbaux des séances du 3 avril, 5 juin et du 3 juillet 2023

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1,
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les projets de procès-verbaux des séances de la CFVU du 3 avril, 5 juin et du 3 juillet 2023 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver les procès-verbaux mentionnés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les procès-verbaux du 3 avril, 5 juin et du 3 juillet 2023.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2

Nanterre, le 22 Janvier 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 22 JANVIER 2024**

Objet : Brochure des tarifs et droits de scolarité de la formation initiale 2024-2025

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1,
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la brochure des tarifs et droits de la formation initiale pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur la brochure des tarifs et droits de la formation initiale pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la brochure des tarifs et droits de la formation initiale pour l'année universitaire 2024-2025.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 2

Abstention : 1

Nanterre, le 22 Janvier 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 22 JANVIER 2024**

Objet : Brochure des tarifs et droits de scolarité de la formation continue 2024-2025

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le projet de brochure des tarifs et droits de la formation continue pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur la brochure des tarifs et droits de la formation continue pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la brochure des tarifs et droits de la formation continue pour l'année universitaire 2024-2025.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 2

Abstention : 1

Nanterre, le 22 Janvier 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 22 JANVIER 2024**

Objet : Modifications de maquettes de l'UFR SEGMI : Master Marketing Opérationnel International et Master Gestion de production, logistique, achats et de l'UFR SITEC : Master 1^{ère} année mention Génie Industriel [Cursus Master Ingénierie : aéronautique, transports et énergétique]

La Commission de Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1,
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les aménagements proposés selon la Procédure de Modifications des Maquettes (PMM) ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver sur les modifications de maquettes des formations des Unités de Formation et de Recherche (UFR) proposées suivantes :

- UFR SEGMI :
 - Master Marketing Opérationnel International ;
 - Master Gestion de production, logistique, achats ;
- UFR SITEC :
 - Master 1^{ère} année mention Génie industriel [Cursus Master Ingénierie : aéronautique, transports et énergétique] ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les modifications de maquettes de l'UFR SEGMI : Master Marketing Opérationnel International et Master Gestion de production, logistique, achats.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 19

Contre : 2

Abstention : 0

Article 2 :

La Commission de Formation et de Vie Universitaire approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les modifications de maquettes de l'UFR SITEC : Master 1^{ère} année mention Génie Industriel industriel [Cursus Master Ingénierie : aéronautique, transports et énergétique].

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 2

Nanterre, le 22 Janvier 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 22 JANVIER 2024**

Objet : Subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants du 11 janvier 2024

La Commission de Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université notamment l'article 26 ;
- Vu les subventions proposées par la CAPE du 11 janvier 2024 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de Formation et de Vie Universitaire d'émettre un avis sur les subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants du 11 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

La Commission de Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 11 janvier 2024.

Nombre des membres en exercice : 41
Pour : 15
Contre : 1
Abstentions : 3

Nanterre, le 22 Janvier 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 22 JANVIER 2024**

Objet : Approbation des conventions

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur les conventions mentionnées ci-dessous :

• **Conventions internationales**

- CV 2023-434 Consortium de coopération avec l'Université Galatasaray (Istanbul / Turquie) / UPN
- CV 2023-451 Convention d'échange d'étudiants – Worcester University / UPN

• **Convention de formation**

- CV 2023-421 Convention-cadre de partenariat relative au Master Finance Parcours "Manager en assurance" en alternance et formation professionnelle continue - IFPASS / UPN
- CV 2023-424 Convention de partenariat pour la Licence professionnelle Droit Économie Gestion Mention "Assurance Banque Finance spécialité : chargés de clientèle particuliers" - Lycée Passy Saint-Honoré - École Supérieure de Banque (ESBanque) / UPN
- CV 2023-430 Avenant n°1 à la convention de partenariat CV 2022-229 - Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Paris Ile de France (SGAMI) / UPN
- CV 2023-455 Avenant n°1 à la convention CV 2020-294 relative à la sélection des étudiants du STAPS désirant s'inscrire à l'IFMK du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux - IFMK CHIMM / UPN
- CV 2023-467 Convention de collaboration - Association la Zone d'Expression Prioritaire (ZEP) / UPN après en avoir délibéré :

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 22 JANVIER 2024**

Article 1 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions internationales mentionnées ci-dessous.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2

Article 2 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions de formation mentionnées ci-dessous.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2

Nanterre, le 22 Janvier 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA

